

COVID-19 : Note sur les mesures barrières applicables aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Dans un contexte d'épidémie de COVID-19, au regard du nombre de patients COVID-19 pris en charge au CHU, et conformément aux décisions prises par la cellule de crise COVID-19 et validées par l'équipe opérationnelle d'hygiène, les mesures suivantes s'appliquent sur l'ensemble des sites des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), à compter de la publication de la présente note.

Port du masque

- *Pour les patients, les accompagnants, les visiteurs et les consultants*

Le **port du masque chirurgical** est **obligatoire** dans l'ensemble des bâtiments des HUS, et cela dès l'entrée. Les seuls accompagnants, visiteurs et consultants peuvent toutefois le remplacer par un **masque dit grand public en textile de catégorie 1 selon la norme AFNOR SPEC S76-001**. **Les masques dits artisanaux ou grand public en textile de catégorie 2 sont interdits.**

Les autres gestes barrières devront être rigoureusement appliqués : désinfection des mains et distanciation physique*.

L'accès à l'établissement pourra être refusé à toute personne ne respectant pas strictement les consignes sanitaires.

**la distance physique entre deux personnes est portée d'1 mètre à 2 mètres en l'absence de port du masque.*

Dépistages avant accueil pour la réalisation d'un acte à risque aux HUS

La réalisation d'un dépistage du SARS-CoV-2 par RT-PCR reste exigée avant la réalisation d'un geste invasif ou d'un acte à risque d'aérosolisation de sécrétions respiratoires (chirurgie, endoscopie, épreuve d'effort...). Il s'agit alors d'identifier un patient particulièrement susceptible de transmettre le virus et/ou d'être exposé lui-même à un risque accru de complications si l'on réalise le geste (cf. Avis SFAR en cas d'intervention chirurgicale).

Dans ces situations, un test négatif de moins de 72h est requis.

Encadrement des visites

Du fait de leur spécificité, certains services ont souhaité mettre en place des règles plus contraignantes. Dans ce cas, un affichage spécifique est prévu dans le service concerné.

Sites de l'Hôpital Civil, de HautePierre (hors service de gynécologie obstétrique) et de l'Elsau:

- *Pour les hospitalisations :*

Seuls deux visiteurs par jour, par patient, sont autorisés dans la chambre du patient.

- *Pour les consultations :*

Les personnes venant pour une consultation dans un service du CHU peuvent être accompagnées. Un seul accompagnant est autorisé sauf pour les patients mineurs pour lesquels un deuxième accompagnant peut être accepté.

Outre le port du masque, il est demandé à toute personne entrant sur un site des HUS de se frictionner les mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique mise à disposition aux entrées et de veiller à maintenir une distanciation physique avec le personnel et les autres personnes présentes.

- *Pour les urgences :*

Il est autorisé un seul visiteur à la fois auprès du patient.

Pour les services de gynécologie – obstétrique de HautePierre et du CMCO :

- *Pour les hospitalisations (maternité) :*

Seul l'autre parent de l'enfant qui vient de naître ou une personne désignée par la mère, ne présentant aucun symptôme évocateur de COVID-19, est autorisé auprès d'elle. La fratrie du bébé est autorisée à venir. En dehors de ces personnes, les visites de personnes extérieures ne sont pas autorisées.

- *Pour les hospitalisations (gynécologie hors maternité) :*

Seuls deux visiteurs par jour, par patient, sont autorisés dans la chambre du patient.

- *Pour les consultations :*

Seul un accompagnant adulte au maximum par consultante est autorisé. En cas de difficulté, la patiente devra demander à parler au cadre. L'accompagnant sera autorisé à attendre dans la salle d'attente ou dans le hall principal en fonction des places disponibles.

Il est rappelé que pour les consultations d'échographie, la présence d'enfants n'est pas autorisée.

Pôle de gériatrie

- *Services MIG et SSR du Pavillon Schutzenberger et du Pavillon Saint François (site de la Robertsau) et médicale B:*

Les visites sont autorisées selon les horaires définis par les services, avec au maximum 2 personnes par chambre. Le respect impératif de la distanciation physique est requis (pas d'embrassade).

- Services d'hébergement du Pavillon SMTI Kuss et de l'EHPAD Bois Fleuri :

Les visites sont autorisées. Les visites peuvent également se faire dans les espaces collectifs des deux pavillons d'hébergement.

Ces mesures sont prises en accord avec le médecin coordonnateur.

Nous accorderons une vigilance particulière au respect de ces consignes.

Cette note est amenée à évoluer en fonction de la situation épidémiologique. Toute modification donnera lieu à une nouvelle publication et à une nouvelle communication auprès des professionnels, des intervenants, des visiteurs, des consultants et des patients des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Nous comptons sur votre mobilisation.

Fait à Strasbourg, le 11/08/2022

Directeur Général des Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg

Vice-Présidente de la Commission Médicale
d'Établissement

Michaël GALY



Maleka SCHENCK

